MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur
Université de Haute-Alsace 2 rue des frères Lumière 68093 MULHOUSE cedex

Objet du marché
Regroupement de l'ENSISA et des laboratoires LPMT et IRIMAS sur le campus de l'Illberg

Date limite de remise des offres
Le 11 décembre 2026 à 12h00



Une visite obligatoire est prévue pour tous les lots (voir modalités dans la section VIII du présent règlement de consultation)

SOMMAIRE

SECTION I : ACHETEUR PUBLIC 3
1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public 3
2. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus 3
SECTION II : OBJET, ÉTENDUE, NATURE ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
Article 1. Objet de la consultation 3
Article 2. Étendue de la consultation 3
Article 3. Décomposition de l'opération 4
3.1. Réalisation de prestations similaires 5
3.2. Variantes alternatives 5
3.3. Tranches optionnelles 6
Article 4. Conditions de la consultation 6
4.1. Délai de validité des offres 6
4.2. Forme juridique du groupement 6
4.3. Variantes à l'initiative des candidats 6
4.4. Développement durable 7
Article 5. Les intervenants 7
5.1. Conduite d'opération 7
5.2. Maîtrise d'œuvre 7
5.3. Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier 7
5.4. Contrôle technique 8
5.5. Sécurité et protection de la santé des travailleurs 8
5.6. Assistance à maîtrise d'ouvrage (charte chantier vert) 8
5.7. Modifications de détail au dossier de consultation 8
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE 9
Article 1. Présentation des candidatures et des offres 9
SECTION IV : ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONSULTATION 11
Sélection des candidatures et jugement des offres 12
SECTION V : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF 15
Article 1. Conditions d'obtention du dossier 15
Article 2. Contenu du dossier 15
Article 3. Modifications de détail du dossier de consultation 16
Article 4. Présentation des offres 16
SECTION VI : CONDITIONS DE PRÉSENTATION ET DE REMISE DES OFFRES 16
Article 1. Date et heure limite de remise de l'offre 17
Article 2. Transmission sur support papier 17
Article 3. Transmission par voie électronique (dématérialisation) 17
SECTION VII : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 19
SECTION VIII : CONNAISSANCE DES LIEUX – VISITE OBLIGATOIRE 20
SECTION IX : DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL 21
ANNEXE 1.a : EXIGENCES EN MATIÈRE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE 21
ANNEXE 1.b : QUESTIONS PRATIQUES SUR LA DÉMATÉRIALISATION 24
ANNEXE 2 : PRÉCISIONS CONCERNANT LES CANDIDATURES SOUS LE DUME 26

SECTION I : ACHETEUR PUBLIC

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

Université de Haute-Alsace - 2, rue des Frères Lumière - 68093 MULHOUSE

La personne signataire du marché est : Monsieur le Président de l'Université de Haute-Alsace

2. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur le site : https://www.marches-publics.gouv.fr. (UHA2026PAPEEC1)

SECTION II : OBJET, ETENDUE, NATURE ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de regroupement de l'ENSISA et des laboratoires LPMT et IRIMAS sur le campus Illberg de l'Université de Haute-Alsace (UHA), à Mulhouse, dans le cadre du Plan Efficacité Énergétique des Campus (PEEC). L'opération comprend la construction d'une extension d'environ 9 400 m² ainsi que la réhabilitation énergétique d'environ 5 700 m² de bâtiments existants, représentant une surface totale d'environ 15 100 m². Le futur ensemble sera classé établissement recevant du public (ERP) de type R avec activités de type L (2e catégorie). Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 21 M€ HT, pour une durée prévisionnelle de réalisation de 34 mois. Les travaux feront l'objet d'un marché alloti.

L'opération poursuit des objectifs de performance énergétique élevés, visant un niveau de performance de type Passif pour les bâtiments réhabilités et BEPOS pour les constructions neuves, conformément aux exigences, indicateurs et modalités de vérification définis dans les pièces techniques du marché.

Chaque titulaire est tenu de respecter les performances, prescriptions techniques et obligations de résultat expressément mises à sa charge par les pièces contractuelles de son lot, ainsi que les exigences de coordination nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux de l'opération.

ARTICLE 2. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

L'opération est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Les lots ci-après, dont le montant estimé est inférieur à 1 000 000 € HT et dont le montant cumulé demeure inférieur à 20 % de la valeur totale estimée de l'opération, sont lancés dans le cadre de la présente consultation sous forme de marché à procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 2° du Code de la commande publique.

N°	Intitulé
04A	Charpente bois
04B	Charpente métallique
10	Protection solaire
11	Serrurerie
13	Menuiserie intérieure bois - Mobilier
18	Clôture portails portes sectionnelles
21A	Sanitaire
24	Photovoltaïque
25	Voirie – aménagements extérieurs

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION DE L'OPERATION

L'opération est répartie en 27 lots :

N°	Intitulé
01	Curage
02	Terrassement
03	Gros-œuvre
04A	Charpente bois
04B	Charpente métallique
05	Echafaudages
06	Couverture-Etanchéité
07	Bardage métallique
08	Isolation thermique extérieure
09	Menuiseries extérieures
10	Protection solaire
11	Serrurerie
12	Plâtrerie Plafonds suspendus
13	Menuiserie intérieure bois - Mobilier
14	Revêtement de sols souples
15	Carrelage-Faïence
16	Peinture intérieure
17	Nettoyage de fin de chantier
18	Clôtures-Portail-Portes sectionnelles

N°	Intitulé
19	Ascenseurs
20	Chauffage-ventilation
21A	Sanitaire
21B	Fluides spéciaux
22	Assainissement
23	Electricité
24	Photovoltaïque
25	Voirie – Aménagement extérieurs

NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) des lots passés selon la procédure adaptée sont :

N°	Code Principal	Description
04A	45261100-5	Travaux de charpente
04B	45262400-5	Travaux d'assemblage de structure métalliques
10	45421143-0	Pose de stores
11	45262420-1	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques d'ouvrage
13	45421000-4	Travaux de menuiserie
18	45421148-3	Installation de portails
21A	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
24	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
25	45112700-2	Travaux d'aménagements paysagers

3.1. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3.2. Variante alternative imposée par l'acheteur

Les candidats sont tenus de présenter une offre de base conforme aux prescriptions du dossier de consultation ainsi qu'une offre chiffrée pour la variante exigée ci-dessous :

- Lot 25 : « Remplacement béton balayé par enrobé coloré ».

3.3. Tranches optionnelles

Les prestations des lots 13 et 25 font l'objet de tranches optionnelles, conformément aux articles R.2113-4 à R.2113-6 du code de la commande publique, définies comme suit :

Lot 13 *Tranche optionnelle 1 : mobilier cafétéria amicale/Foyer*

Lot 25 *Tranche optionnelle 1 : bancs extérieurs*

Les candidats sont tenus de chiffrer la variante imposée et les tranches optionnelles mentionnées ci-dessus. À défaut, leur offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Ces éléments constituant une caractéristique substantielle de l'offre.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

En vertu des articles R. 2132-1 et suivants du Code de la Commande Publique, toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication.
Cette communication passera par la plateforme PLACE (www.marches-publics.gouv.fr).

4.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.2. Forme juridique du groupement

Le marché pourra être attribué soit à un prestataire unique, soit à des entreprises groupées.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.
En cas de sous-traitance intervenant après la notification du marché, l'entreprise titulaire du marché devra faire sa déclaration auprès du Pouvoir Adjudicateur à l'aide du formulaire DC4 (téléchargeable sur le site du Ministère des finances : http://economie.gouv.fr)

4.3. Variantes à l'initiative des candidats

Aucune variante à l'initiative des candidats n'est autorisée.

4.4. Développement durable

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, l'Université de Haute-Alsace (UHA) a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

En ce sens, le soumissionnaire indique au chapitre « D » de l'acte d'engagement le nombre d'heures d'insertion sur lesquels il s'engage.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.
Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

ARTICLE 5. LES INTERVENANTS

5.1. Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage.

5.2. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TOA ARCHITECTES ASSOCIES
3 rue Alfred de Vigny
67200 STRASBOURG

La mission de base de la maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est : ESQ-APS-APD-PRO/DCE-AMT-EXE-DET-AOR/GPA

Missions complémentaires hors OPC : CEM-ACO-DIAG-SSI-STD-ACV-Maquette BIM
BIM Management-Attestation de conformité- Etude de cas par cas.

5.3. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

C2BI
20 avenue du Neuhof
67000 STRASBOURG

Représenté par :

M. Romain GERVASI Tél : 06 82 69 32 71 Courriel : r.gervasi@c2bi.fr	M. Pierre FICHTER Tél : 06 86 08 35 75 Courriel : p.fichter@c2bi.fr

5.4. Contrôle Technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE
2 rue Thiers
68200 MULHOUSE

Tél : 06 58 71 07 70
Courriel : ranal.gharib@apave.com

Le contrôleur technique est représenté par : M. Ranal GHARIB

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : Mission Hand-ERP – Mission LE – Mission LP – Mission PS – Mission SEI

5.5. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

BTP CONSULTANTS
92 bis boulevard de la Solidarité
57070 METZ

Tél : 06 89 73 58 49
Courriel : jean-paul.pedrosa@btp-consultants.fr

Le coordonnateur est représenté par : Jean-Paul PEDROSA

5.6. Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de la réalisation de l'opération, le maître d'ouvrage pourra être assisté par un ou plusieurs assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO), intervenant dans les limites des missions qui leur sont confiées conformément à l'article 3-6 du CCAP.

5.7. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

a. Les justifications à produire selon les articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique (pièces relatives à la candidature) :

- **La lettre de candidature DC1** complétée et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou DUME => cf. annexe 2 au présent règlement de la consultation en cas de réponse avec un DUME),
- **La déclaration du candidat DC2** entièrement complétée avec notamment le justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ou DUME => cf. annexe 2 au présent règlement de la consultation en cas de réponse avec un DUME),
 - avec indication du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du contrat, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles,
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- La présentation d'une liste de trois références au minimum, datant de moins de 5 ans - leur nature et leur importance - jugées significatives par le candidat pour présenter son savoir-faire pour des travaux similaires
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

- Les certificats de qualifications professionnelles et en particulier pour les lots suivants :

LOTS	DENOMINATION	Qualification
LOT 04A	CHARPENTE BOIS	2312
LOT 04B	CHARPENTE METALLIQUE	2412
LOT 11	SERRURERIE	4412
LOT 13	MENUISERIE INTERIEURE BOIS MOBILIERS	4322

LOT 18	**CLOTURES PORTAILS PORTES SECTIONNELLES**	**1331**
LOT 21A	**SANITAIRE**	**5112**
LOT 24	**PHOTOVOLTAIQUE**	**Qualifelec CFMGTI 5912**
LOT 25	**VOIRIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS**	**1341**

- Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence et être remplacé par tout autre moyen attestant de la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux prévus. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.
- **Les attestations d'assurances** valables pour l'année en cours.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne publique constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours à compter de la demande.

ATTENTION :
Conformément aux articles R. 2143-6 et suivants du Code de la Commande Publique, le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire (s'il ne l'a pas déjà fait) :
a) Les copies des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales de moins de six (6) mois.
b) Les documents ou attestations figurant aux articles L 8222-1 et D8222-5 ou D8222-7 du code du travail
c) Un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la demande du titulaire lui sera accordé pour la remise de ces documents. A défaut et conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande Publique, l'élimination du candidat sera prononcée et la même demande sera adressée au candidat suivant dans le classement des offres.

b. Les pièces relatives à l'offre :

- **L'acte d'engagement et ses annexes, complété et signé par lot,**
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et signée par lot,**
- **Le mémoire technique par lot,**
- **Le mémoire environnemental par lot,**
- **Les fiches techniques pour les tous les lots**
- **Les CCTP et annexes avec produits préconisés pour les lots 04a, 04b, 10, 11, 13, 18 et 25**
- **La convention BIM signée**
- **La charte de chantier éco-responsable signée**
- **L'attestation de visite obligatoire pour tous les lots**

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'acte d'engagement :

- **Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire.**
- **Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l'offre.
Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c'est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

Le candidat pourra fournir tous autres renseignements et précisions qu'il jugera nécessaires à l'appréciation de son offre.

L'absence de l'une des pièces mentionnées ci-dessus pourra entraîner le rejet de l'offre. Toute modification à l'intérieur de ces documents contractuels entraînera le rejet de l'offre, celle-ci sera considérée comme irrégulière.

Les propositions seront faites en euros.

Tous les documents remis seront rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

SECTION IV – ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne habilitée par le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées au point 1.a de la section III ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de trois (3) jours.

Au stade de la candidature, l'absence de l'une quelconque des pièces énoncées au point 1.a de la section III est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.
Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.
Les critères relatifs à la candidature sont : garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

L'acheteur se réserve la possibilité de procéder à une ou plusieurs étapes de négociation.

Au stade de l'analyse des offres, le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Pour tous les lots

Critères	Ponderation
1 Prix des prestations	**40**
2 Qualité	**50**
2.1 Caractéristiques fonctionnelles au regard de la qualité des matériaux et équipements	*15 points*
2.2. Méthodologie de réalisation des travaux et prise en compte des contraintes du chantier	*15 points*
2.3 Moyens humains et techniques affectés au chantier	*10 points*
2.4. Planning (méthodologie pour garantir le respect du délai)	*10 points*
3 Valeur environnementale	**10**
3.1 Gestion des déchets et économie circulaire.	*3 points*
3.2 Réduction de l'empreinte carbone	*3 points*
3.3 Maîtrise des nuisances et préservation du site	*2 points*
3.4 Sobriété énergétique et gestion des ressources	*2 points*

1) Prix des prestations (40 points)

Pour tous les lots, le prix de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de chaque lot est apprécié sur la base du montant comparatif hors taxes selon la formule suivante :

40 x (offre la moins-disante/offre considérée).

2) Qualité (50 points)

2.1 Caractéristiques fonctionnelles (noté sur 15), au regard de la qualité des matériaux et équipements, renseignés à l'annexe 1 du CCTP pour les lots 04a, 04b, 10, 11, 13, 18 et 25.
L'analyse portera sur l'adéquation des produits identifiés aux performances attendues du CCTP et à l'usage (justification des caractéristiques, durabilité, réparabilité, maintenabilité, garanties et délais d'approvisionnement, …) et selon les fiches techniques jointes à l'offre. Pour les lots 21a et 24, les éléments d'appréciation portent sur la qualité et l'adéquation des fournitures, consommables et matériels employés sur la base des fiches techniques jointes à l'offre. Une annexe au présent règlement de consultation précise notamment les éléments d'appréciation propres à chaque lot et sous-critères.

2.2 Méthodologie de réalisation des travaux et prise en compte des contraintes de chantier (noté sur 15)

Appréciée au regard d'un mémoire technique intégrant les méthodes de préparation et d'exécution (contrôles et essais, coordination inter lots, réservations et synthèses, mesure de protection des existants, maintien des circulations et activités universitaires, interventions bruyantes, poussières, coupures et sécurité des usagers. Mesures spécifiques aux laboratoires et aux équipements sensibles selon le lot. Les nuisances sont appréciées ici au titre de la continuité et de la sécurité des travaux ; leurs indicateurs environnementaux relèvent du critères 3.

2.3 Moyens humains et techniques affectés au chantier (noté sur 10)

Appréciés au regard de la pertinence des personnels nommément ou fonctionnellement affectés au chantier (encadrement, qualification, disponibilité, continuité en cas d'absence, effectifs par phase et moyens de production, de manutention et de contrôle réellement mobilisables).

2.4 Planning et phasage (noté sur 10)

En cohérence avec le calendrier OPC, le candidat fournira une méthodologie permettant d'apprécier sa capacité à respecter le planning général d'exécution et les étapes intermédiaires (approvisionnements critiques, jalons d'interfaces, essais et réception, mesures de rattrapage et gestion des aléas).

Le critère « qualité de l'offre », sera analysé à partir du mémoire technique joint à l'offre par le candidat, complété au regard des sous-critères énoncés dans le présent règlement de consultation et selon l'annexe au présent règlement, précisant les éléments d'appréciation propres à chaque lot et sous-critères. Il comprendra 50 pages maximum.

3) <u>Valeur environnementale (10 points)</u>

3.1 Gestion des déchets et économie circulaire (noté sur 3)

L'appréciation portera notamment sur l'organisation du tri, réduction à la source, filières et justificatifs, réemploi adapté au lot, indicateurs et traçabilité.

3.2 Réduction de l'empreinte carbone du chantier (noté sur 3)

L'appréciation portera notamment sur l'origine géographique des principaux matériaux, l'organisation des livraisons, mutualisation, limitation des trajets, moyens de transports, types de véhicules, mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et indicateurs objectivement vérifiables.

3.3 Maîtrise des nuisances et préservation du site (noté sur 2)

L'appréciation portera notamment sur les dispositions particulières liées au maintien des activités universitaire (site occupé) la prévention et le suivi des poussières, bruits, odeurs, pollutions, gestion des eaux de chantier, gestion des incidents, protection de la faune et de la flore, sol et usager avec mesures adaptées au lot.

3.4 Sobriété énergétique et gestion des ressources (noté sur 2)

L'appréciation portera notamment sur les dispositifs de réduction des consommations de chantier, mesure ou estimation documentée, remontée des données et corrections en cas de dérive.

Le critère « valeur environnementale » sera analysé à partir du mémoire environnemental joint à l'offre par le candidat, complété au regard des sous-critères énoncés dans le présent règlement de consultation et selon l'annexe au présent règlement, précisant les éléments d'appréciation propres à chaque lot et sous-critères. Il comprendra 15 pages maximum.

Tout manquement à cette règle de présentation entraînera une pénalité : la note globale sera dévaluée de 25% pour tout non-respect du nombre de pages maximum prévus pour le critère qualité et le critère valeur environnemental.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi, sauf dans le cas où des erreurs matérielles grossières de

multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier l'offre pour la mettre en concordance. En cas de refus, son offre sera considérée comme non cohérente et éliminée.

Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des article R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché), ainsi qu'une attestation d'assurance décennale avant la signature du marché. À défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution du marché et visés à l'article R2144-7 dudit code.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

ARTICLE 1. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr , puis cliquez sur le bouton « accéder à la consultation » (référence UHA2026PAPEEC1).

L'Université de Haute-Alsace attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications du dossier de consultation et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.
Pour les candidats qui téléchargeraient les dossiers de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée était erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

ARTICLE 2. CONTENU DU DOSSIER

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

a) le présent Règlement de Consultation et son annexe
b) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes
c) le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC)
d) L'acte d'engagement et ses annexes
e) le CCTP pour chaque lot et ses annexes
f) la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour tous les lots

g) la convention BIM
h) la charte BIM et ses annexes
i) le planning prévisionnel travaux
j) les plans selon liste en annexe
k) le Plan Général de Coordination
l) le Règlement d'0rganisation de Chantier
m) le R.I.C.T
n) les pièces graphiques et techniques, notices établies par la MOE
o) l'étude géotechnique
p) le schéma de principe de plan d'installation de chantier
q) les maquettes numériques (BIM)
r) la charte de chantier éco-responsable

ARTICLE 3. MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES OFFRES

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres par **voie électronique est obligatoire.**
Les offres transmises sur support papier seront considérées irrégulières au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique.
La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Pour rappel, conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la Commande Publique l'offre doit être transmise en une seule fois. Si le candidat transmet plusieurs dossiers d'offres, seul le dernier dossier fera l'objet d'une analyse par le Pouvoir adjudicateur.

SECTION VI : CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être acheminées dans les conditions suivantes :

- Offres présentées par voie dématérialisée (uniquement sur la plateforme : http://www.marches-publics.gouv.fr)

La transmission des offres par courriel ou télécopie n'est pas autorisée.

ARTICLE 1. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE

Les offres parviendront avant la date et l'heure limites suivantes :

Le 11 décembre 2026 à 12h00

ARTICLE 2. TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER

Dans la cadre de la dématérialisation des marchés publics, la transmission sur support papier n'est plus autorisée.

ARTICLE 3. TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (DÉMATÉRIALISATION)

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

http://www.marches-publics.gouv.fr.

- Cliquez sur le bouton «accéder à la consultation» , puis sur l'onglet « Dépôt ». Suivre ensuite les instructions de dépôt

L'assistance technique de la plate-forme :
- Par téléphone : 01 76 64 74 07
- Par mail : place.support@atexo.com

Les prérequis techniques (équipement matériel et logiciel nécessaire, format de fichiers acceptés, certificat électronique permettant la signature électronique obligatoire et sécurisée de l'offre par le soumissionnaire) pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : www.marches-publics.gouv.fr. Une plateforme de test est également à disposition des candidats sur PLACE pour vérifier les prérequis.

Le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation, à savoir :
1- Les pièces de candidature,
2- Les pièces de l'offre (en cas de marché alloti et réponse à plusieurs lots, joindre un mémoire technique et une offre de prix spécifique à chaque lot ; idem en cas de marché ouvert aux variantes),

N.B : Les pièces exigées aux articles R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique (attestations fiscales et sociales, déclaration d'assurance…) pourront être déposées sur la plateforme PLACE au moment du dépôt du pli, ou par voie électronique par le seul attributaire au moment de l'attribution du marché / de l'accord-cadre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Afin de limiter le poids des fichiers transmis et de faciliter la transmission et l'analyse des documents, il est préconisé d'envoyer les documents au format Word, Excel ou pdf non scanné.

- **Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, Excel, ZIP, PDF non scanné.
La copie de sauvegarde est adressée à l'adresse suivante :

Université de Haute-Alsace
Services généraux – bâtiment E
Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Energie
2 rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE cedex

- **Anti-virus**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Signature électronique (cf. annexe 1 relative à la signature électronique en fin du présent document)

La signature électronique n'est pas exigée au moment de la remise des plis.
En effet, il est rappelé que l'acte d'engagement signé ne sera exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser le marché.

Par contre, le candidat retenu s'engage à souscrire un certificat de signature électronique dans **les 5 jours à compter de l'information d'attribution par l'Université de Haute-Alsace.** A ce titre il devra remettre sur demande de l'Université, la preuve de sa démarche de souscription à ladite signature électronique afin de permettre la mise en œuvre et la signature du marché (notification) dans les meilleurs délais.

A titre exceptionnel uniquement, l'Université de Haute-Alsace pourra décider de procéder à une signature manuscrite du contrat en lieu et place de la signature électronique.

Il est rappelé que les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

SECTION VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- **Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

- **Communication entre le pouvoir adjudicateur et les candidats**

L'ensemble des communications (questions en cours de consultation, demande de complément d'information en cours d'analyse, attribution, offre(s) non retenue(s), notification, etc…) **se feront exclusivement sur la plateforme PLACE** : http://www.marches-publics.gouv.fr

Tout au long de la consultation, les candidats seront attentifs aux courriels officiels envoyés depuis cette plateforme :

- Expéditeur : « *PLACE – Plate-forme des achats de l'Etat* »,
- Accès au contenu du message via le lien joint en bas du message,
- Accès au message de l'Université **et** aux pièces jointes éventuelles (situées en bas du lien).

SECTION VIII – CONNAISSANCE DES LIEUX – visite obligatoire

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché pour tous les lots. Les entreprises candidates devront s'inscrire préalablement selon les dates définies ci-dessous à l'adresse marches.dpie@uha.fr. Tous les candidats sont tenus d'être présent à 14h00 le jour de la visite pour la présentation de l'opération.

Celle-ci aura lieu directement sur site, au bâtiment « Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur Sud-Alsace », 12 rue des frères Lumière à Mulhouse.

16-nov	14h00 - 14h30	Accueil MOA - MOE - présentation de l'opération	MOA-ARCHI	1/2h
16-nov	14h30 - 16h30	18 Clôtures, 25 VRD	CTE	2h
16-nov	14h30 - 16h30	04A, 04B, 10 protection solaire	Archi	2h
16-nov	14h30 - 16h30	24 Photovoltaïque	ID	2h
17-nov	14h00 - 14h30	Accueil MOA - MOE - présentation de l'opération	MOA-ARCHI	1/2h
17-nov	14h30 - 16h30	11 Serrurerie, 13 Men intérieures,	Archi	2h
17-nov	14h30 - 16h30	21A Sanitaire	Solares	2h

23-nov	14h00 - 14h30	Accueil MOA - MOE - présentation de l'opération	MOA-ARCHI	1/2h
23-nov	14h30 - 16h30	18 Clôtures, 25 VRD	CTE	2h
23-nov	14h30 - 16h30	04A, 04B, 10 protection solaire	Archi	2h
23-nov	14h30 - 16h30	24 Photovoltaïque	ID	2h
24-nov	14h00 - 14h30	Accueil MOA - MOE - présentation de l'opération	MOA-ARCHI	1/2h
24-nov	14h30 - 16h30	11 Serrurerie, 13 Men intérieures,	Archi	2h
24-nov	14h30 - 16h30	21A Sanitaire	Solares	2h

Les candidats sont réputés connaître les spécificités et contraintes liées au lieu de réalisation des travaux.

Nota : **Tous les candidats devront poser leur(s) question(s) par le biais de la plateforme PLACE.**

En aucun cas, l'entreprise ne pourra arguer d'une méconnaissance des lieux pour obtenir une rémunération supplémentaire ou ne pas exécuter sa prestation.

SECTION IX : DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion du marché seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Annexe 1.a au règlement de consultation :
Exigences en matière de signature électronique

Modalités de signature électronique :

Chaque document à signer doit être signé individuellement.
Un dossier compressé signé (de type ZIP etc…) ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Quel que soit le format du dossier compressé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Par ailleurs, un document signé manuellement et scanné n'est pas valide.

Des renseignements complémentaires au sujet de la signature électronique peuvent être obtenus :
- sur la plateforme de dématérialisation PLACE : ***www.marches-publics.gouv.fr*** (guide d'utilisation- utilisateur entreprise) ;
- dans le guide « très pratique » sur la dématérialisation des marchés public (version opérateurs économiques) disponible sur le site internet de la Direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers

En application de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le signataire doit respecter les conditions relatives :
1. au certificat de signature électronique ;
2. à l'outil de signature électronique (appelé aussi « dispositif de création de signature électronique »)

Les exigences relatives à la signature électronique* :

La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Sont autorisées :
- la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
- la signature électronique qualifiée (niveau 4)

1er cas : certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié et répondant aux exigences du règlement européen eIDAS.
Un prestataire de service de confiance qualifié est un prestataire qui fournit un ou des services de confiance qualifiés et a obtenu le statut qualifié de l'organe chargé du contrôle (article 3.20 du règlement eIDAS).

Des listes de prestataires de confiance sont disponibles :

- sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- sur le site de la commission européenne : https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/cef-esignature-trusted-list-browser-now-available)

Lorsque le signataire utilise un certificat délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen eIDAS et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur de l'acheteur, aucun justificatif n'est à fournir sur la procédure de vérification de la signature électronique.

2ème cas : certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes du règlement européen eIDAS et notamment celles de son annexe I.
Le signataire remet lors du dépôt du document signé le mode d'emploi et tous les éléments nécessaires permettant de procéder gratuitement à la vérification de la validité de la signature électronique, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, notamment, le cas échéant, une notice d'explication en français.

Les frais éventuels d'acquisition du certificat de signature sont à la charge des candidats.

** il existe au sens du règlement européen eIDAS quatre types de signature électronique correspondant à des niveaux de sécurité différents : la signature électronique simple, la signature électronique avancée (niveau 2) avec certificat qualifié (niveau 3) et la signature électronique qualifiée (niveau 4).* ***Seuls les niveaux 3 et 4 sont autorisés.***

Validité de la signature électronique :

Un certificat qualifié de signature électronique délivré en en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (certificat conforme au référentiel général de sécurité « RGS ») reste utilisable jusqu'au terme de sa validité.

Exigences relatives à l'outil de signature :

Le signataire utilise l'outil de signature électronique de son choix (logiciel, service en ligne à l'instar du profil d'acheteur de l'acheteur, parapheur électronique, etc.) pour apposer la signature avec le certificat utilisé. L'outil est conforme aux formats réglementaires (XAdES, CAdES ou PAdES) et doit produire des jetons de signature.
S'il utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, cet outil doit être conforme aux exigences du règlement européen eIDAS et notamment celles fixées à son

annexe II. Le signataire doit transmettre le mode d'emploi permettant à l'acheteur de procéder aux vérifications nécessaires.
Quels que soient l'outil utilisé, celui-ci ne doit ni modifier le document signé ni porter atteinte à son intégrité

Engagement du signataire :

Le signataire, titulaire du certificat de signature, doit avoir le pouvoir d'engager la société. Il peut s'agir soit du représentant légal de la société soit d'une personne qui dispose d'une délégation de signature.
Dans la situation d'un groupement d'opérateurs économiques, soit tous les membres du groupement signent, soit le mandataire qui doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Annexe 1.b au règlement de consultation :
Questions pratiques sur la dématérialisation
+ (cf. Guide « très pratique de la dématérialisation des marchés publics »)
https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-tres-pratique-pour-accompagner-acheteurs-et-entreprises-sur-dematerialisation-des-marches

A compter du 1er octobre 2018, seules les offres électroniques déposées sur le « profil acheteur » du pouvoir adjudicateur pourront être acceptées pour toute réponse à un marché public par une entreprise.
De manière générale, tous les échanges liés à la consultation auront lieu sur le profil acheteur.

Pourquoi ?
Le profil d'acheteur garantit la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des échanges.

Rôles du profil acheteur :

- **Acteurs ?** Acheteurs (pouvoir adjudicateur) / Entreprises candidates à un marché public




- **Où ?** Plateforme des achats de l'Etat
www.marches-publics.gouv.fr

- **Pourquoi ?**

Publier / rechercher les informations sur les marchés attribués

Publier / Trouver les consultations



Réception / Déposer
les candidatures et les offres



Echanger
- Questions éventuelles en cours de consultation.
- Demandes de précisions sur l'offre et/ou la candidature,
- Demandes des pièces attributaires *(attestations, certificats, documents sociaux et fiscaux …),*
- Courriers d'attribution,
- Courriers aux candidats non retenus,
- Courriers de notification et dépôt des pièces du marché signées électroniquement par les parties.

se **fre**

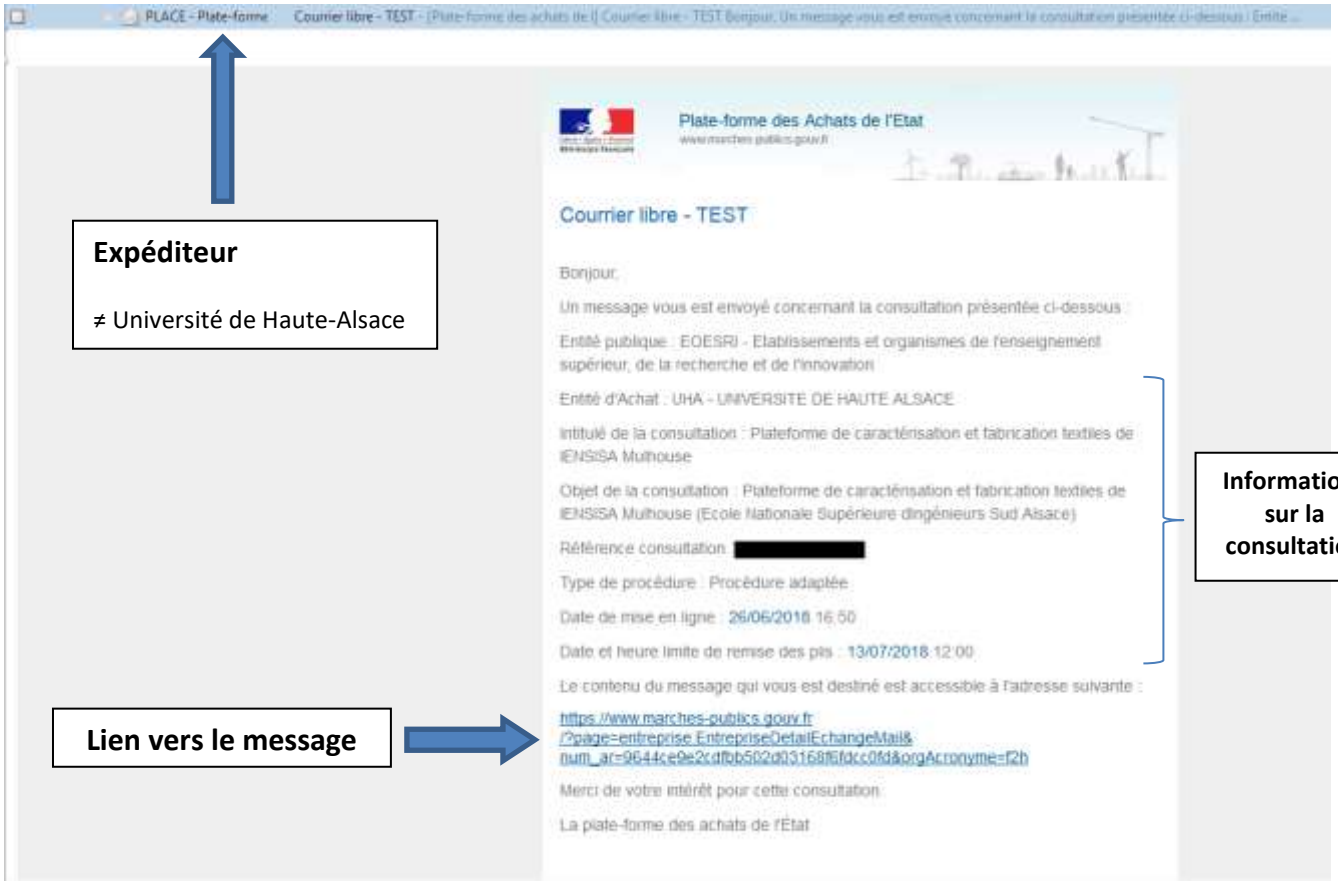
- Ai-je les prérequis techniques pour utiliser le profil acheteur
- Est-ce que je dépose bien mon pli sur la bonne consultation *déposer sur la plateforme test*)
- Suis-je équipé d'une signature électronique qui me perr l'ensemble de la procédure (signature acte d'engagement, o
 - ✓ Oui : Respecte-t-elle les exigences détaillées en anne consultation ?
 - ☒ Non : Si je suis attributaire du marché, je m'engage à acquérir une signature électronique dans les **5 jours** à compter de l'information d'attribution par l'Université de Haute-Alsace et dans le respect des exigences détaillées en annexe 1.a du Règlement de consultation.

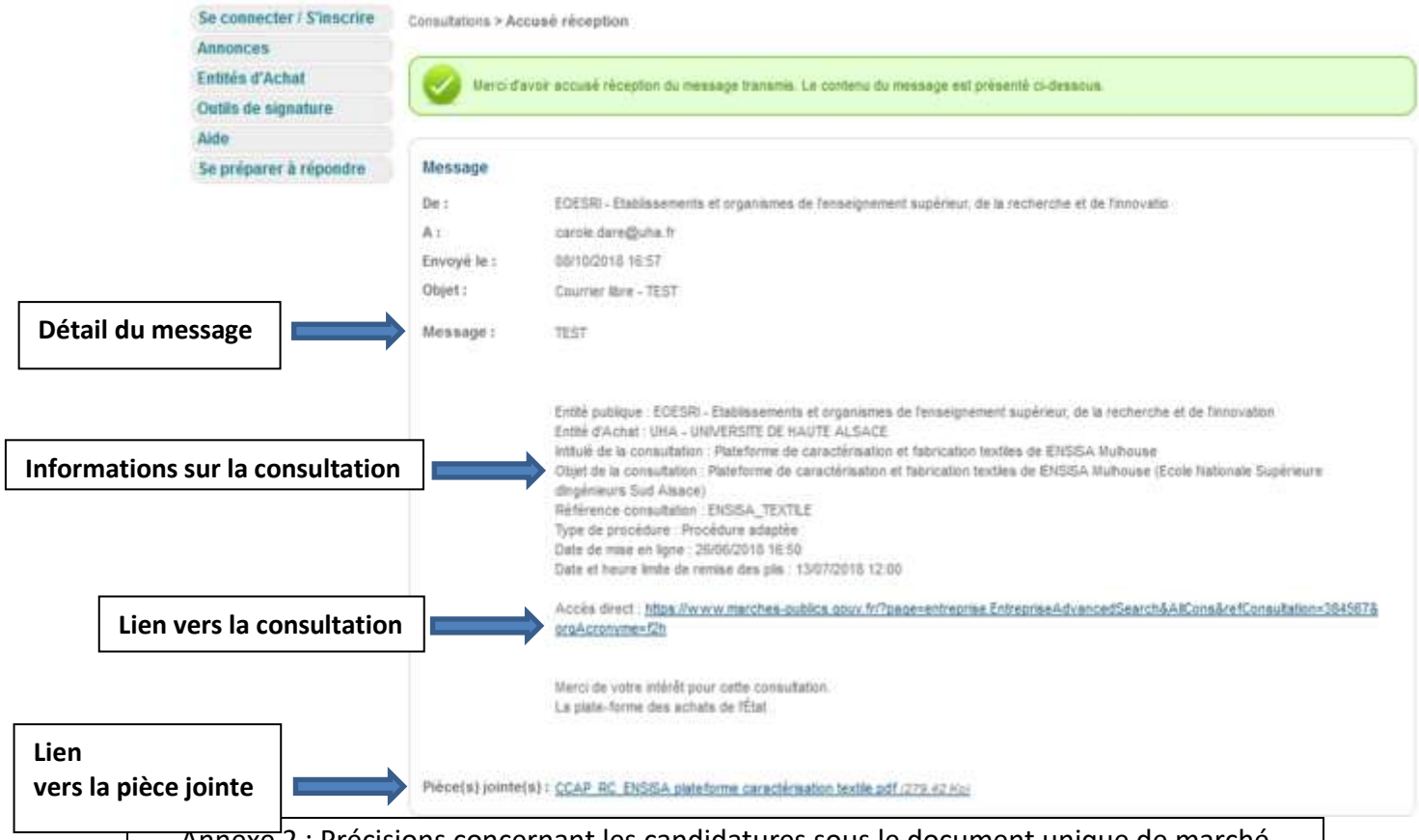
Point d'attention : échange via la plateforme de dématérialisation PLACE :

Tout au long de la consultation, les candidats seront attentifs aux courriels officiels envoyés depuis cette plateforme :

- Expéditeur : « *PLACE – Plate-forme des achats de l'Etat* »,
- Accès au contenu du message via le lien joint en bas du message,
- Accès au message de l'Université **et** aux pièces jointes éventuelles (situées en bas du lien).

Cf. copies écran ci-après.





Annexe 2 : Précisions concernant les candidatures sous le document unique de marché européen (DUME)

Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires peuvent présenter leur candidature sous la forme de DUME en accédant au portail Chorus – pro : https://chorus-pro.gouv.fr ou compléter le DUME présenté par l'acheteur via PLACE.

Ce mode de réponse simplifiée permet au soumissionnaire de déposer une offre avec son seul numéro SIRET.

Les entreprises de nationalité étrangère et les entreprises françaises ne disposant pas de numéro SIRET doivent utiliser le mode de candidature standard.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un État de l'Union européenne.

Le formulaire DUME reprend les données du soumissionnaire sur la base de son numéro SIRET, seuls les critères requis par le rectorat sont à renseigner.

À ce titre, le DUME pré-rempli permet :

- De bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
- De bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
- D'attester de la souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'État dans lequel il est établi.

L'authentification du candidat sur la plate-forme PLACE permet de sécuriser les données renseignées par le candidat.

Le candidat est également invité à consulter le guide d'utilisation à destination des entreprises, disponible dans la rubrique « Aide » de la page d'accueil de la plate-forme PLACE.